

Adhésion à l'extension de garantie pour appareils électriques et électroniques.

Oui, je voudrais conclure l'adhésion à l'extension de garantie pour appareils électriques et électroniques pour 59 francs par an.

Couverture d'assurance: extension de garantie de deux ans pour appareils électriques et électroniques.

Prime annuelle: CHF 59.

Montant assuré: au maximum CHF 3'000 par sinistre et par an.

Personne assurée

Veuillez indiquer les 4 derniers chiffres de votre Cornèrcard sur laquelle la cotisation annuelle doit être débitée

Date d'expiration

____ / ____

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Rue/n°

NPA/lieu

Nationalité

Date de naissance

Téléphone portable

E-mail

Téléphone privé

Déclaration

Je prends note qu'en cas d'acceptation de ma demande d'adhésion pour les prestations supplémentaires sollicitées, la Cornèr Banque SA me fera parvenir une confirmation écrite. Droit de révocation : 14 jours après le début de l'assurance, conformément à l'article 2a de la LCA. La révocation peut être faite par écrit ou par tout autre moyen permettant d'en établir la preuve par un texte.

Les conditions respectives valables (Conditions Générales d'Assurance et autres Conditions d'utilisation) pour l'utilisation des prestations susmentionnées ainsi que les informations sur l'assureur respectif peuvent être consultées sur cornercard.ch/f/cg ou commandées au +41 91 800 41 41. Les conditions régissant les produits Securicard peuvent être consultées sur securicard.ch ou être commandées en appelant le +41 58 122 10 10.

Les primes d'assurance ou les frais des prestations de service sont respectivement débités automatiquement sur ma carte.

Pour la couverture d'assurance et les prestations accordées, seules les Conditions Générales d'Assurance pour l'assurance du solde, l'assurance voyage, l'accident de voyage Advantage, l'extension de garanti pour appareils électriques et électroniques, l'assurance protection juridique privée et circulation ainsi que pour les prestations d'assurance de Securicard sont déterminantes.


Intermédiation en assurance et protection des données: Je prends note qu'en cas d'intermédiation de contrats d'assurance, seul l'assureur est tenu responsable des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis. Les données personnelles mises à disposition dans le cadre des assurances peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la banque et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe de la banque et/ou de l'assureur dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à l'étranger est également possible dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation suisse en matière de protection des données) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données.

Édition 01.2022

Signature

Avec mon adhésion je confirme avoir lu et compris les Conditions applicables aux prestations complémentaires (Conditions Générales d'Assurance et autres Conditions d'utilisation) et que je les accepte sans réserve.

Lieu/date

Signature de la personne assurée 

Veuillez compléter cette adhésion et la retourner sous enveloppe fermée à:
Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano

EXWLPSA - 01.2022